

NB CONSEIL – Gestion et optimisation de l'entreprise et du Patrimoine



256 Rue des Grandes Terres F-74330 EPAGNY-ANNECY

Tel : + 33(0) 6 81 50 97 69 – mail : contact@nbconseil.net

Carte de transaction n° 1454/74 - Inscrit à l'ORIAS sous le n° 0905 2090

Membre de Ass. Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (ANCDGP) et du groupement INFINITIS

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS LORS DE LA VENTE D'UN BIEN

CONTROLE	CHAMPS D'APPLICATION	NATURE	VALIDITE
LOI CARREZ	Lots de copropriété > 8m2 garages et caves	Etabli par un professionnel (géomètre-expert, diagnostiqueur...) couvert par une assurance	Permanente (sauf si modif affectant surface)
AMIANTE	Tout immeuble dont le PC délivré avant le 01/07/1997	Mention de présence ou d'absence d'amiante. Etabli par un contrôleur technique agréé	Permanente
PLOMB	Tout immeuble construit avant le 01/01/1949	Constat des risques d'exposition au plomb avec mesurage Etabli par un contrôleur technique agréé	1 an ou permanente si pas de plomb
TERMITES	Tout immeuble bâti ou non Zone à risque (arrêté préfectoral)	Etat parasite selon un modèle fixé par arrêté ministériel Etabli par un expert certifié	6 mois
RISQUES NATURELS TECHNO ET SISMIQUES	Tout immeuble bâti ou non situé dans une zone couverte par PPR	Etat établi à partir des informations émises par le préfet Etabli par soi-même ou un professionnel	6 mois
PERFORMANCE ENERGETIQUE	Tout logement	Etat destiné à comparer et estimer la perf. Énergétique 2 états : une énergie et une pour les émissions de CO2 Etabli par un professionnel	10 ans
GAZ	Tout immeuble comportant une installation intérieur de gaz réalisée depuis + 15 ans	Etat portant sur appareils de chauffage, prod. Eau chaude, tuyauteries... Etabli par un professionnel certifié	3 ans
ELECTRICITE	Tout immeuble d'habitation lorsque l'installation date de + 15 ans	Etabli par un professionnel	3 ans
DAGNOSTIC TECHNIQUE COPROPRIETE	1ère mise en copro d'immeuble de plus de 15 ans.	Etabli par un personnel qualifié (architecte, contrôleur technique)	
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Immeuble d'habitation non raccordé au réseau public et équipé d'une instal. autonome	Contrôle par la commune	3 ans